

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 18 décembre 2024
Extrait du registre des délibérations

n° 2024-12-18-02

<p>Date de la convocation</p> <p align="center">12/12/2024</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 13</p> <p>Représentés : 4</p> <p>Absents : 6</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR et Céline TAMPIGNY</p> <p>Étaient représentés : Nicolas BLIN par Maryse-Corinne ROSE, Catherine CATHELY-WANTIEZ par Pierre DURAND, Richard BENOIT par Sonia DOUAY et Edith DELBEY par Annie COCHET</p> <p>Étaient absentes excusées : Marylène FRANZ et Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Étaient absents non excusés : Paulo MARCELO, Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN et Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p>
<p>OBJET :</p> <p>Administration générale</p> <p>Convention avec l'association Ciné Pop</p> <p>Cinéma itinérant</p>	<p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Monsieur le Maire indique que l'association CLAC organisait une séance de cinéma, par mois, avec l'association FDMJC qui a été dissoute en juin 2024. En conséquence, la dernière projection cinématographique a eu lieu en mai 2024.</p> <p>Une nouvelle association dénommée Ciné Pop, dont l'objet est de promouvoir la culture cinématographique, propose la mise en place de séance de cinéma sur le territoire avec le soutien du CLAC.</p> <p>Monsieur le Maire explique que pour définir les modalités d'organisation des séances, il est nécessaire de conventionner avec cette association.</p> <p>La commune s'engage à mettre à disposition une salle pour la projection et l'association assure toute la partie technique. La commune devra s'acquitter d'une redevance annuelle d'un montant de 370 €.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Ciné Pop pour fixer les modalités d'intervention du cinéma itinérant sur la commune d'Ailly-sur-Noye. - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier. <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p> <p align="center">Le secrétaire de séance Jean-Noël LECOINTE</p> <p align="center">Le Maire Pierre DURAND</p>